

**ARRETE n°2021-PREF-DRCL-364 du 26 mai 2021**

**Modifiant l'arrêté n°2020-PREF-DRCL-675 du 10 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Draveil**

Le Préfet de l'Essonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le code électoral et notamment l'article L.19 ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric JALON préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne ;

**VU** le décret n°2010-146 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du 08 janvier 2019 portant nomination de M. Benoît KAPLAN, administrateur civil hors classe, en qualité de Sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2020-PREF-DCPPAT-BCA-241 du 19 octobre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benoît KAPLAN, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement de chef-lieu ;

**VU** la circulaire ministérielle relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales du 21 novembre 2018 ;

**VU** l'arrêté n°2020-PREF-DRCL-675 du 10 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Lisses;

**VU** la demande de remplacement d'un conseiller municipal en date du 17 mai 2021 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, en vue de la tenue de la prochaine réunion de la commission de contrôle, de faire droit à cette demande ;

**SUR PROPOSITION** du Sous-préfet de l'arrondissement d'Évry ;

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>: L'arrêté préfectoral n°2020-PREF-DRCL-675 du 10 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune de Draveil est modifié, ainsi qu'il suit (*modification en gras*)

Madame Michèle ALBORGHETTI, Conseillère municipale

**Madame Hayat ZOURDHI, Conseillère municipale**

Madame Marie-Françoise CHANARD-DUSSAUD, Conseillère municipale

Madame Fabienne BELLAY, Conseillère municipale

Madame Emmanuelle BEAUCHAGE, Conseillère municipale

### Article 2 :

Les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés pour trois ans.

### Article 3 :

Ces commissions se réuniront au moins une fois par an, et en tout état de cause, entre le 24<sup>e</sup> et le 21<sup>e</sup> jour avant chaque scrutin.

### Article 4 :

Le Sous-préfet de l'arrondissement d'Évry, le maire de la commune de Draveil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Le Préfet et par délégation,  
le Sous-préfet de l'arrondissement d'Évry,



Benoît KAPLAN